

**MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE
ANTENNE INTERREGIONALE ILE-DE-FRANCE-CENTRE**

ARRÊTÉ

Portant modification de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir

**LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, D. 231-4 et D. 231-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2014 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 modifié ;

Vu la désignation formulée par le Collectif Interassociatif sur la santé (CISS);

Sur proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 susvisé, la rubrique relative aux autres représentants est modifiée comme suit :

Autres représentants :

Collectif interassociatif sur la santé (CISS) :

TITULAIRE	: Monsieur	SIMON	Vincent
SUPPLEANT	: Madame	CAQUEREAU	Christine

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre, la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans, le 13 janvier 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet de région et
par délégation,
le Secrétaire général pour
les affaires régionales
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.039 enregistré le 13 janvier 2016